

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 Septembre 2022 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, MERLET Noémie, PUZEL Jérémy, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, CHAUMONTET Denis, MERLET Noémie.

Excusée : BLANDIN Aurélie (donne pouvoir à Romain FOEX)

Mr FOEX Romain a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Présentation des Actions du Syndicat du Vuache (SIV)**
- **Augmentation des loyers communaux au 1^{er} octobre 2022**
- **Demandes de subvention**
- **Décisions modificatives : budget principal et budget eau**
- **Location de salles communales : modification des tarifs de la vaisselle**
- **Prêts bancaires : budget principal et budget eau**
- **Taxe d'aménagement**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

20h08, arrivée de Mr Monsieur Yan JACCAZ.

Le compte-rendu du 7 Juillet 2022 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir : « Coupes de bois 2023 ».

1. Présentation des Actions du Syndicat du Vuache (SIV)

Mr Luc MERY, conseiller municipal en charge de l'environnement présente en détail les actions du Syndicat du Vuache, ses compétences, les plaquettes d'information et ouvrages mis à la disposition du public.

Le syndicat date de 2017 avec la fusion du Syndicat Intercommunale de Protection et de Conservation du Vuache (27 années d'existence) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (23 années d'existence). Il est composé de 11 communes membres avec en moyenne 5 à 6 comités syndical par an.

Les principales actions sont :

- la mise en place et la gestion d'un réseau de sentiers de randonnée (275 km de sentiers balisés), dans le cadre Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées, mais aussi des sentiers locaux.
- l'animation et la gestion du site Natura 2000 Massif du Vuache.
- les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC).
- la mise en place et la gestion du Contrat Territorial Espaces Naturels Sensibles "Vuache-Genevois";
- l'Atlas de la Biodiversité Territorial du Vuache (ABT).
- la co-gestion des espaces naturels protégés (Arrêtés Préfectoraux de Protections de Biotopes) et autres espaces naturels sensibles
- la conservation des vergers traditionnels
- la valorisation du patrimoine naturel, rurale et historique

Les communes membres apportent une contribution de 4€ par habitants, soit en moyenne 75 000 € par an pour 18 750 habitants sur un budget d'environ 270 000 €.

Le Syndicat travaille avec de nombreux partenaires, les collectivités voisines (Syndicat Mixte du Salève, Syr'Usses, Communautés de Communes du Genevois, Communauté de Communes Usses et Rhône, le Parc Régional du Haut-Jura...), mais aussi le département de la Haute-Savoie (le principal financeur), les services de l'Etat, l'Europe, l'Etat de Genève, mais aussi avec des société privés (ATMB - Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc...) et les associations de protection de la nature et culturel, les chasseurs...

Avec les nouvelles politiques départementales et régionales, la poursuite de nombreuses actions reste incertaine.

Plus de précisions sont consultables sur le site internet suivant : www.pays-du-vuache.fr

2. Augmentation des loyers communaux au 1er octobre 2022

Loyers communaux

Monsieur Le Maire rappelle que la clause de révision des loyers des appartements communaux étant notifiée au contrat de location de chaque locataire, il s'avère nécessaire de valider l'augmentation des loyers communaux en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'Insee. L'indice de base est celui du 2^o trimestre soit pour 2022 soit une variation annuelle de +3.60 %.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une récente loi du 16 août 2022, instaurée pour le pouvoir d'achat par l'Etat, interdit désormais tout complément de loyer pour les logements locatifs classés énergétiquement F ou G.

Le parc locatif de la commune compte 8 logements dont le diagnostic de performance énergétique a cette classification. Ainsi, Mr le Maire demande à ce que ces logements ne soient pas assujettis par l'augmentation annuelle et annonce qu'une procédure complémentaire pour améliorer la performance énergétique est lancée.

BATIMENT MAIRIE

Logement	Type	Montant loyer actuel en €	Montant loyer au 01/10/2022 en €	Augmentation
N°1	T2	356.21	356.21	Non
N°2	T2	324.72	324.72	Non
N°3	T2	340.93	340.93	Non
N°4	T2	262.03	262.03	Non
N°5	T2	320.29	320.29	Non
N°6	T3	482.55	482.55	Non
N°7	T3	470.03	470.03	Non
N°8	T2	355.75	355.75	Non
N°9	T4	616.48	638.68	Oui
N°10	T3	552.54	572.44	Oui

BATIMENT AUBERGE

Appts	Type	Montant loyer actuel en €	Provisions pour charges non-incluses	Montant loyer au 01/10/22 en € (hors prov)	Augmentation
N°1	T3	809.36	30.00	838.50	Oui
N°2	T2	594.56	20.00	615.97	Oui
N°3	STUDIO	327.56	15.00	339.36	Oui
N°4	STUDIO	327.56	15.00	339.36	Oui

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte l'augmentation annuelle de certains loyers (classés A à E) pour les appartements communaux au 1^{er} octobre 2022 publiée par l'Insee soit +3.60 % de variation.

Loyer commercial

Monsieur Le Maire rappelle que la clause de révision du loyer commercial étant notifiée au bail de location signé le 22 janvier 2019 avec le gérant de l'Auberge de Chaumont, il s'avère nécessaire de valider l'augmentation du loyer annuelle en tenant compte du calcul notifié à l'article 8 du bail et de l'indice des loyers publié par l'Insee.

Auberge de Chaumont

Formule : Loyer en cours x indice des loyers commerciaux 1^o trimestre en cours de l'année/

indice de référence des loyers commerciaux du 1^o trimestre 2018

Calcul : 1356.48 € x 120.61/111.87 = 1462.46 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte l'augmentation annuelle du loyer de l'auberge de Chaumont au 1^{er} octobre 2022.

3. Demandes de subventions

Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT et Mr Gaétan SUBLET sortent de la salle de conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire Adjoint, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, d'accorder une subvention aux associations suivantes :

Association Jeunes Agriculteurs 74	150 €
Opération nez rouge 74	non
Association des paralysés de France	non

et charge Monsieur Le Maire de procéder à cette dépense.

Mr le Maire et Gaétan Sublet réintègrent l'assemblée.

4. Décisions modificatives : budget principal et budget eau

Budget principal

DMN°1

Monsieur le Maire rappelle que les élus en début d'année ont validé une subvention en faveur de la population ukrainienne victime de la guerre avec la Russie.

Le montant de cette subvention s'élève à 500 euros à destination de la protection civile française (organisme humanitaire intermédiaire).

Pour cela, il est nécessaire de passer une opération comptable et budgétaire au compte 6748 comme vu avec la Trésorerie de Rumilly-Alby en amont du virement bancaire.

M14

Fonctionnement

022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 500.00 €
6748	Autres subventions exceptionnelles	+500.00 €

Après délibération, à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

DMN°2

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision modificative est nécessaire pour couvrir un rappel de supplément familial, dû à un agent communal, de la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Maire explique en détail le calcul du rappel et son motif précis. Ainsi, certains comptes doivent être mouvementés avant la fin de l'année étant donné le vote au chapitre du budget à savoir :

M14

Fonctionnement

022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 901.51 €
6411	Personnel titulaire	+ 901.51 €

Après délibération, à l'unanimité, par voix 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

5. Location de salles communales : modification des tarifs de la vaisselle et tarifs hiver de la grande salle Espérance et cuisine.

Vaisselle

Monsieur Le Maire informe qu'il s'avère nécessaire de corriger une tarification erronée dans la délibération n°19.58a du 14 novembre 2019.

Pour cela, une réactualisation de la vaisselle la plus utilisée est demandée à notre fournisseur. La caution pour la vaisselle à hauteur de 50 € en plus de la caution de 500 € pour la salle reste inchangée.

Monsieur Le Maire fait lecture du devis et propose d'appliquer les tarifs suivants pour facturation au loueur s'il y a perte ou casse de la vaisselle à savoir :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC REFACTURABLE
CORBEILLE	10.50 €
COUTEAU	2.75 €
COUTEAU A FROMAGE	9.00 €
FOURCHETTE	1.88 €
CUILLERE A SOUPE	1.88 €
CUILLERE A CAFE	1.56 €
FLUTE A CHAMPAGNE	2.00 €
VERRE A VIN BALLON	1.50 €
VERRE A EAU	2.44 €
PETITE ASSIETTE PLATE	2.83 €
GRANDE ASSIETTE PLATE	4.13 €
BOL	2.00 €
TASSE A CAFE	1.50 €
TIRE-BOUCHON	6.50 €
PLAT A GASTRO FOUR	15.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention,

- D'appliquer une caution vaisselle à hauteur de 50 € en plus de la caution de 500 € pour la salle louée,
- D'appliquer les tarifs ci-dessus pour la refacturation de la vaisselle perdue ou cassée lors des locations de la salle communale.

Tarif « hiver » grande salle Espérance et cuisine

Monsieur Le Maire, rappelant à l'assemblée que la commune a la gestion des salles du bâtiment Espérance depuis le début de l'année 2008, informe qu'un changement de tarif « hiver » est nécessaire dans le cadre de l'augmentation tarifaire de l'énergie : les prix étant inchangés depuis le 5 avril 2018 (délibération n°18.21).

Après réflexion, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

ELEMENTS	A TITRE PRIVE		A BUT LUCRATIF		caution
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
SALLE ESPERANCE	100 €	200 €	150 €	250 €	500 €
CUISINE	50 €	100 €	50 €	150 €	500 €
TABLES	5 €	5 €	5 €	5 €	
BANCS (la paire)	5 €	5 €	5 €	5 €	
PETITE SALLE	50 €	65 €	75 €	90 €	500 €

Pour chaque rubrique le tarif sera majoré de 40€ pour les personnes et associations extérieures à Chaumont

6. Prêts bancaires : budget principal et budget eau

Budget eau

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que les élus ont prévu au budget primitif 2022 une sollicitation d'un financement au budget eau auprès d'un organisme bancaire pour le marché en cours des travaux d'eau potable à Vovray.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les propositions bancaires reçues et demande aux élus de se positionner. L'offre retenue est la suivante :

Montant emprunt pour travaux eau potable Vovray : 272 000 €

- Durée : 20 ans avec échéances trimestrielles
- Taux : 3.02 % fixe
- Frais de dossier : 250.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ◆ Accepte l'emprunt de 272 000 € sur 20 ans à taux fixe du crédit agricole des Savoie pour les travaux d'eau potable de Vovray.
- ◆ Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'offre correspondante.

Budget principal

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que les élus ont prévu au budget primitif 2022 une sollicitation de plusieurs financements auprès d'un organisme bancaire pour le marché en cours de travaux d'eau pluviale à Vovray et pour l'acquisition d'une parcelle (B1247) au chef-lieu (délibération 21.38 du 03 juin 2021) où Monsieur Le Maire proposait d'acquérir cette parcelle uniquement dans sa partie grevée par l'emprise de l'emplacement réservé n°4 dont la commune est bénéficiaire au PLUI soit environ 7000 m2 pour la réalisation d'équipements publics et de voirie.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les propositions bancaires reçues et demande aux élus de se positionner. Les offres retenues sont les suivantes :

Montant emprunt pour travaux eau pluviale Vovray : 100 000 €

- Durée : 20 ans avec échéances trimestrielles
- Taux : 3.02 % fixe
- Frais de dossier : 250.00 €

Montant emprunt pour acquisition parcelle B1247 : 200 000 €

- Durée : 20 ans avec échéances trimestrielles
- Taux : 3.02 % fixe
- Frais de dossier : 250.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ◆ Accepte les deux emprunts de 100000 € et 200000 € sur 20 ans à taux fixe du crédit agricole des Savoie pour les travaux d'eau pluviale de Vovray et l'acquisition de la parcelle B1247 au chef-lieu.
- ◆ Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les deux offres.

7. Taxe d'aménagement

Les élus décident de ne pas augmenter la taxe d'aménagement : celle-ci reste ainsi à hauteur de 3 % (délibération n° 11.53 du 27 septembre 2011).

8. Coupe de bois 2023

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du service de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 dans les forêts bénéficiant du Régime Forestier. La vente des coupes de bois aura lieu plus tôt cette année à savoir du 16 septembre au 15 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1/ demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 au martelage des coupes désignées ci-après :

Pour coupes d'affouage :

Parcelle : à définir

Contenance : définie en fonction du nombre d'affouagistes.

2/ décide qu'elle sera partagée en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que le bois de chauffage qui leur a été délivré en nature (art. L.145-1 du Code Forestier).

Conformément aux dispositions de l'article L.145-1 du Code Forestier, le conseil municipal décide :

a/ d'affecter le partage par feu,

b/ que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le conseil municipal, à savoir : Mr Gérald HONCZARUK, Mr Luc MERY et Mme Aurélie BLANDIN solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138-12 du Code Forestier,

c/ Ces travaux seront réalisés par convention avec l'ONF,

d/ de fixer le délai d'exploitation (abattage, façonnage, vidange) au 31/12/2023,

e/ de fixer la taxe d'affouage à 80 €, par lot qui sera versée dans la caisse communale.

9. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER : *néant*

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406522X0007 Monsieur BAIL Sebastien pour une maison individuelle – Aux Voiries 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 12 juillet 2022**

PC07406522X0003 : Monsieur BROVARONE Stéphane pour une maison individuelle – route de Saint Julien 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 12 juillet 2022**

PC07406522X0002 : Monsieur ROUCHY Romain pour une maison individuelle route de St Julien « Vers Rosset » **74270 CHAUMONT – ACCORD du 12 juillet 2022**

PC07406522X0008 : Monsieur STOLL Robin et JEAN-BAPTISTE Audrey pour rénovation et extension d'une maison individuelle 295 ruelle du Pralet **74270 CHAUMONT – ACCORD du 16 août 2022**

PC074065219X0008M04 : Monsieur PUZEL Jeremy pour terrasse béton de 24 m², mur de soubassement mitoyen, pose grillage gris anthracite sur le mur (H 1.20m), pose clôture claire-voie en bois sur 2.40m de hauteur. 233 route de l’Afflit **74270 CHAUMONT – ACCORD du 30 août 2022**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406522X0018 : Monsieur MOSSIERE Laurent pour l’installation de 8 panneaux photovoltaïques (soit 14m²) en intégration simplifiée au 242 ruelle du Pralet à CHAUMONT (74270) – **ACCORD avec prescriptions du 21 juillet 2022**

DP 07406522X0017 : Monsieur REVILLON Jean-Marc pour modification des menuiseries au 128 ruelle du Pralet à CHAUMONT (74270) – **accord du 25 juillet 2022**

DP 07406522X0014 : Monsieur PINAUD Rémi pour parking 3 voitures au moyen d’un enrochement de blocs de pierres route de St Jean à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 26 juillet 2022**

DP 07406522X0015 : Monsieur PINAUD Rémi pour réfection toiture, zinguerie, isolation et création d’un chien couché avec fenêtre au 188 route de St Jean à CHAUMONT (74270) – **certificat de déclaration préalable tacite délivré le 26 juillet 2022**

DP07406522X0010 : KLARA SASU pour installation de panneaux photovoltaïques au 761 route de Loblaz à CHAUMONT (74270) - **Arrêté portant retrait d’une décision de non opposition à une déclaration préalable de travaux du 28 juillet 2022**

DP 07406522X0020 : EDF ENR SASU pour installation d’un générateur photovoltaïque de couleur noire sur le plan de toiture parallèlement à la couverture au 91 route de l’Afflit chez Monsieur HELLET Maxime à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 16 août 2022**

DP 07406522X0019 : Madame GRAS Fabienne pour pose deux fenêtres de toit au 230 route de l’Afflit à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 16 août 2022**

10. Intercommunalité

Sivu du Triolet

L’appel d’offre pour le choix de l’architecte est en cours.
Pour les 20 ans du Triolet qui a eu lieu le 9 septembre 2022, les élus et enfants se sont rassemblés dans une ambiance conviviale où plusieurs chants d’enfants eurent lieu et très appréciés.

11. Divers

- La commémoration de la stèle des Daines aura lieu le samedi 1^{er} octobre à 11h.
- Cours sportifs avec l'association « Activez-vous » tous les mercredis soir dans la grande salle Espérance.
- Cours privés de yoga (les lundis soir et mardis matin) et de gym douce (les mercredis matin) dans la petite salle Espérance.
- L'éclairage public sur l'ensemble du village y compris près de l'auberge communale sera abaissé à 23h suite aux augmentations tarifaires récentes de l'énergie.
- Panneaux d'affichage :
 - > Un nouveau panneau d'affichage (informations officielles) va prochainement être implanté à la zone de tri face au cimetière communal.
 - > Le panneau d'affichage situé à l'impasse du Malpas sera prochainement déplacé à la zone de tri du Malpas.
 - > Un panneau en bois d'affichage (informations festives) sera prochainement implanté à proximité du jardin « le Pressoir ».
- Un arrêté du Maire va être établi, visant à interdire tout affichage « sauvage » sur l'ensemble du territoire de la commune (tout lieu non destiné à l'affichage et non prévu à cet effet).
Cet arrêté notifiera une amende de 100 euros à l'auteur de l'affichage « sauvage » après une unique demande infructueuse d'enlèvement.
- Les opérations « Décorons Chaumont » et « **octobre rose** » reviennent cette année : un flyer sera transmis prochainement via les boîtes aux lettres.
 - Date déjà fixée pour « **octobre rose** » : vente de brioches au profit de l'association « Comité féminin » le dimanche 16 octobre 2022 de 8h à 12h près de la fontaine du chef-lieu.
- Le Clean Up Day annuel a lieu cette année samedi 17 septembre 2022 sur la commune de Chaumont : rdv 9h en mairie.
- L'inauguration de la bibliothèque a eu lieu le 10 septembre 2022 : ambiance conviviale mais hélas trop peu de personnes (adhérent, habitant, etc...) ont répondu à l'invitation communale malgré un message émis sur l'application « Oyé Oyé » à plusieurs reprises.

- « Enquête Games » : un nouveau parcours familial et ludique sur Frangy et Chaumont est désormais accessible via l'office de tourisme de Frangy ou Seyssel moyennant la somme de 12 € pour l'acquisition d'une valisette dédiée (valable pour 6 personnes).
- Service civique : Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci. Une charte d'engagement pour l'emploi d'un jeune dans le cadre du service civique sur une période de 8 mois est en cours : ce jeune en service civique sur la commune serait un appui fort pour la mise en place de l'AGENDA 30.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h30 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 03 novembre 2022 à 20h